



## JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

### CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION

#### Forty-fifth Session

FAO Headquarters, Rome, Italy

21-25 November and 12-13 December 2022

### WORK FROM THE CODEX COMMITTEE ON SPICES AND CULINARY HERBS (CCSCH) FOR ADOPTION OR APPROVAL BY THE COMMISSION

#### Part 1 - Standards and related texts submitted for final adoption

#### Draft Standard for dried floral parts – Saffron

#### *Comments of Ghana and Mali*

##### Ghana

#### **Draft Standard for dried floral parts – Saffron at step 8 (REP22/SCH Paragraph 39, Appendix III)**

**Position:** Ghana supports the adoption of the standard at step 8.

**Rationale:** Saffron is an expensive spice and on remarkably high demand, it is very prone to adulteration and food fraud. The additions are intended for the protection of the true origin and authenticity of the product. Labelling of the country of harvest would provide the consumer with the information on its originality including the type and nature of the plant and thus empower them to make an informed choice. This would also prevent fraud.

In addition, this will promote consumer protection and fair food trade practices especially for developing countries who are the major producers and exporters.

##### Mali

#### **Partie 1 - Normes et textes afférents soumis pour adoption finale**

**Contexte :** Le CCSCH4, qui s'est tenu à Kerala, en Inde (janvier 2019), a examiné l'avant-projet de norme et a convenu de transmettre l'avant-projet de norme pour le safran à la CAC42 pour adoption à l'Etape 5. Le Comité a également convenu de rétablir un GTE, présidé par la République islamique d'Iran, pour examiner les questions en suspens, compte tenu des discussions tenues au CCSCH4 et des observations reçues à l'Etape 6. La CCSCH5 s'est tenue virtuellement (avril 2021), mais aucun consensus n'a été atteint sur certains points. Par conséquent, il a été décidé de maintenir le projet de norme pour le safran séché à l'Etape 7 et de renvoyer pour examen à l'Etape 6 les sections : 3.2.2 (Annexe I et Annexe II) ; 3.2.3 et Section 8.3 seulement, en tenant compte des commentaires faits lors de et/ou soumis au CCSCH5. Le CCSCH5 a convenu qu'aucun autre commentaire ne serait demandé et qu'aucune discussion sur la norme n'aurait lieu lors de sa prochaine session.

La norme a été diffusée pour commentaires, les commentaires générés ont été discutés lors de la CCSCH 6 et un consensus a été atteint.

**Position : Le Mali soutient l'adoption de la norme à l'Etape 8 lors de la prochaine réunion de la CAC 45.**

**Justificatif :** Étant donné que le safran est une épice coûteuse et qu'il fait l'objet d'une demande remarquablement élevée, il est très susceptible d'être falsifié et de faire l'objet de fraudes alimentaires. Les modifications visent donc à protéger l'origine véritable et l'authenticité du produit. L'étiquetage du pays de récolte fournirait au consommateur les informations sur son originalité, y compris le type et la nature de la plante, et lui permettrait ainsi de faire un choix éclairé. Cela permet également d'éviter les fraudes.

Par ailleurs, cela permettra de promouvoir la protection des consommateurs et les pratiques équitables en matière de commerce alimentaire, en particulier pour les pays en développement qui sont les principaux producteurs et exportateurs.

### Draft Standard for dried seeds – Nutmeg

#### Comments of Ghana and Mali

##### Ghana

**Draft Standard for dried seeds – Nutmeg at step 8 (Ref: REP22/SCH Paragraph 59, Appendix IV)**

**Position:** Ghana supports the adoption at Step 8

**Rationale:** This will facilitate trading of the product.

**Proposed draft Standard for dried or dehydrated chili pepper and paprika at step 8 (REP22/SCH Paragraph 80, Appendix V)**

**Position:** Ghana supports the adoption at Step 5/8

**Rationale:** It widely grown in Ghana and the adoption of the standard will promote an export of the product.

##### Mali

**Projet de norme pour les graines séchées - Noix de muscade à l'Etape 8 (Ref : REP22/SCH Paragraph 59, Annexe IV)**

**Contexte :** Lors de la CCSCH4 (2019), plusieurs points du projet de norme n'ont pas fait l'objet d'un accord lors de la réunion. Par conséquent, il a été convenu de renvoyer l'avant-projet de norme pour la noix de muscade séchée à l'Etape 2 pour une nouvelle rédaction. Lors de la diffusion des commentaires sur la norme remaniée à l'Etape 3, plusieurs questions ont été soulevées par les pays membres, notamment le champ d'application, qui n'avait pas de relation claire avec la norme, les formes de présentation (styles) et les caractéristiques chimiques et physiques. Le Comité a ré-établi un GTE, présidé par l'Indonésie et travaillant uniquement en anglais, qui a entrepris de reformuler l'avant-projet de norme pour la noix de muscade en intégrant les commentaires générés.

**Position : Le Mali soutient l'adoption à l'Etape 8**

**Justificatif :** Étant donné que tous les points de désaccord ont été résolus, la norme peut être adoptée lors des prochaines étapes, facilitant ainsi le commerce, en particulier dans les pays en développement.

### Proposed draft Standard for dried or dehydrated chilli pepper and paprika

##### Mali

**Avant-projet de Norme pour le piment et le paprika séchés ou déshydratés à l'Etape 8 (REP22/SCH Paragraph 80, Annexe V)**

**Contexte.** Au cours de la réunion du CCSCH5 (2021), le consensus n'a pas été atteint sur certaines sections et il a donc été convenu que la norme soit renvoyée à l'Etape 2/3 pour un nouvel examen. La CAC44 (2021) a approuvé la recommandation du CCEXEC81 de reporter à la CCSCH6 le délai d'achèvement des travaux sur la norme pour les piments forts et le paprika séchés. Il a été reconnu que les piments et le paprika étaient produits dans de nombreuses régions du monde dans des conditions agro-climatiques diverses, ce qui entraîne des différences dans les caractéristiques chimiques et physiques, et que leur popularité dans le monde entier a créé des attentes diverses.

**Position : Le Mali soutient l'adoption à l'Etape 5/8**

**Justificatif :** un consensus a été atteint sur les sections du consensus, l'UA recommande donc que la norme puisse être avancée pour adoption. Cela encouragera le commerce dans son ensemble, étant donné que ces produits sont cultivés dans le monde entier et dans des conditions climatiques différentes.

## **Part 2 - Standards and related texts submitted for adoption at Step 5**

### **Proposed draft Standard for dried small cardamom**

#### ***Comments of Ghana and Mali***

##### **Ghana**

#### **Proposed draft Standard for dried small cardamom**

**Position:** Ghana agrees with the recommendation to forward the standard to CAC45 for adoption at Step 5

**Rationale:** The redrafted standard that includes the comments made during the CCSCH6 meeting will encourage trade and safe food within the importers and exporter. But also, this will encourage fair trade especially within the developing countries.

##### **Mali**

#### **Partie 2 - Normes et textes afférents soumis pour adoption à l'Etape 5**

#### **Avant-projet de Norme pour la petite cardamome séchée**

**Contexte.** Au cours de la CCSCH5 (2021). Il a été convenu d'établir un GTE pour préparer un projet de norme pour la petite cardamome, présidé par l'Inde et co-présidé par l'Iran et travaillant en anglais uniquement pour la diffusion pour commentaires à l'Etape 3 et examen à sa prochaine session. Le GTE créé a travaillé par correspondance électronique pour générer des commentaires sur le projet de norme et a noté que plusieurs questions ont été soulevées. Ces domaines comprennent les cendres insolubles dans l'acide, les graines - moisissures visibles, les insectes entiers, les morts, les excréments de mammifères, les excréments d'autres espèces et les graines en poudre - huile volatile. Un membre a remarqué que les valeurs pour les corps étrangers, les excréments de mammifères et les autres excréments sont trop élevées par rapport aux valeurs des autres normes sur les épices qui ont déjà été établies. La discussion au CCSCH6 a examiné le projet de norme section par section et a accepté les propositions faites par la réunion.

**Position :** Le Mali accepte la recommandation de transmettre la norme à la CAC45 pour adoption à l'Etape 5.

**Justificatif :** la nouvelle version de la norme, qui tient compte des commentaires formulés lors de la réunion du CCSCH6, encouragera le commerce et la sécurité alimentaire pour les importateurs et les exportateurs. Mais aussi, cela encouragera le commerce équitable, en particulier dans les pays en développement.

### **Proposed draft Standard for spices derived from dried fruits and berries**

#### ***Comments of Ghana and Mali***

##### **Ghana**

#### **Proposed draft Standard for spices derived from dried fruits and berries (Part A - Allspice, Juniper berry, Star anise) at step 5 (REP22/SCH Paragraph 121(i), Appendix VII Part A)**

**Position:** Ghana supports the adoption of the proposed draft group standard for spices derived from dried fruits and berries - Allspice, Juniper berry, and Star anise at Step 5 while returning the section on vanilla for redrafting at Step 2/3 and circulation for comments.

**Rationale:** Working on group standards is a new concept at Codex therefore it is better to ensure that the standards in groups are critically looked at before forwarding to the next step. This will enable the standard to be progressed to the next steps without having to reject it due to incomplete work.

In addition, considering that, the standard on vanilla still needs a lot of work, the CCSH6 agreed to progress the other parts to the next stage while the part on vanilla will be returned for redrafting. This will enable the committee to be in position to develop more grouped standards since they would have had a baseline on what needs to be done.

**Mali****Partie 2 - Normes et textes afférents soumis pour adoption à l'Etape 5****Avant-projet de Norme pour les épices dérivées de fruits et baies séchés (Partie A - piment de la Jamaïque, baie de genièvre, anis étoilé) à l'Etape 5 (REP22/SCH Paragraphe 121(i), Annexe VII Partie A)**

**Contexte.** Au cours de la discussion sur les Modalités de Gestion des Travaux lors de la Première Session du Comité du Codex sur les Epices et les Herbes Culinaires (CCSCH1), le Comité a convenu qu'un maximum de quatre (4) normes par session serait élaboré, cependant, au cours de ses quatre (4) sessions, seules trois (3) normes ont été élaborées. Si l'on appliquait les Modalités de Gestion du Travail, à savoir quatre (4) normes par session, le processus de normalisation prendrait au minimum 23 sessions ou 54 ans pour être achevé, sachant qu'il existe 109 épices et herbes culinaires nommées. Même si le Comité réussit à élaborer quatre normes à chaque session, ce qui, selon l'expérience, est peu probable, il s'agit d'un processus très long et ardu.

C'est sur la base de ce contexte que le CCSCH5 a transmis la proposition à la CAC44 pour approbation, qui a été accordée, et donc les normes ont été regroupées ; quatre (4) épices par groupe en fonction de leurs formes. Par conséquent, étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle entreprise, 4 épices (piment de la Jamaïque, baie de genièvre, anis étoilé et vanille) entrent dans la catégorie des fruits secs et des baies.

**Position : le Mali est favorable à l'adoption des avant-projets de norme de groupe pour les épices dérivées de fruits et baies séchés - piment de la Jamaïque, baie de genièvre et anis étoilé pour adoption à l'Etape 5, tout en renvoyant la section sur la vanille pour reformulation à l'Etape 2/3 et diffusion pour commentaires.**

**Justificatif :** le travail sur des normes de groupe est un nouveau concept au Codex. Il est donc préférable de s'assurer que les normes de groupe font l'objet d'un examen critique avant de passer à l'étape suivante. Cela permettra à la norme de passer aux étapes suivantes sans avoir à la rejeter pour cause de travail incomplet.

En plus, considérant que la norme sur la vanille a encore besoin de beaucoup de travail, le CCSH6 a accepté de faire passer les autres parties à l'étape suivante tandis que la partie sur la vanille sera renvoyée pour une nouvelle rédaction. Cela permettra au comité d'être en mesure de développer des normes plus groupées, puisqu'il aura eu une base de référence sur ce qui doit être fait.